

# commission du codex alimentarius

# F



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 2.1 de l'ordre du jour

CX/AFRICA 09/18/2Add.1  
Janvier 2009

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

Dix-huitième session  
Accra (Ghana), 24 – 27 février 2009

#### MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX 2008-2013

OBSERVATIONS EN REPONSE A LA LETTRE CIRCULAIRE 2008/30-AFRICA, PARTIE C SOUMISES  
PAR L'ETHIOPIE, LE GHANA, LE KENYA, LE SENEGAL, LA SIERRA LEONE, LA ZAMBIE ET LE ZIMBABWE

- i) Mécanismes et critères d'évaluation nationaux visant à améliorer la coordination et la communication horizontales entre les délégués nationaux auprès de diverses organisations internationales s'occupant de normes alimentaires (voir l'activité 4.5 du Plan stratégique)

#### Éthiopie

Consultations entre la délégation et des comités techniques élaborant diverses normes alimentaires au sein de l'organisme national chargé des normes (QSAE).

#### Kenya

Beaucoup a été fait mais il reste du chemin à parcourir en la matière entre les centres de coordination de l'OMC, du SPS et de l'OIE.

#### Mali

Existence d'un Comité National du Codex regroupant l'ensemble des acteurs du secteur de la normalisation alimentaire (services gouvernementaux, production, distribution, universités et instituts de recherche, experts, société civile, associations des consommateurs).

Existence de dix-sept sous-comités Codex fonctionnels, regroupant les experts nationaux des différents domaines prioritaires du secteur alimentaire.

Dans le cadre de l'amélioration de la coordination et de la communication horizontale entre les délégués nationaux auprès des diverses organisations internationales, le Service Central de Liaison du Codex pour le Mali collabore parfaitement au niveau national avec le Secrétariat du Conseil National de la Normalisation et du Contrôle de Qualité, les Points Focaux SPS, OIE et CIPV.

Organisation des réunions préparatoires pour la participation des délégués du Mali aux activités régionales et internationales sur les normes alimentaires.

Concertation nationale, régionale, sous régionale et internationale pour l'amélioration de la participation des délégués aux activités de normalisation.

### **Sénégal**

Les mécanismes les plus indiqués portent sur la création des Comités nationaux du Codex ou autres structures similaires facilitant la coordination et la communication horizontale. Ces comités ne seront fonctionnels que grâce au soutien sans réserve des autorités et des décideurs à un haut niveau et à la mise en place de moyens matériels conséquents.

### **Sierra Leone**

Le Comité national du Codex a mis en place un mécanisme pour améliorer la coordination horizontale, qui consiste à convoquer une réunion toutes les deux semaines afin de renforcer la communication entre les membres.

### **Zambie**

Encourager la participation de l'ensemble des parties prenantes aux réunions nationales et régionales du Codex.

### **Zimbabwe**

La participation aux réunions est encore faible à cause du manque de ressources. La communication se limite aux réunions mensuelles du Comité national du Codex et du Conseil consultatif sur les normes alimentaires. La communication électronique est un problème car certaines parties prenantes n'accèdent pas à Internet. Elles répondent donc rarement aux courriers électroniques lorsque certaines informations sont demandées.

**ii) Établissement de structures et de processus de consultation solides sur les questions traitées par le Codex afin d'assurer la participation active de toutes les parties intéressées et en particulier d'encourager les organisations non gouvernementales à participer aux travaux du Codex aux niveaux régional, national et international (voir l'Activité 5.5 du Plan stratégique).**

### **Éthiopie**

Le Comité national du Codex a élaboré un plan d'action afin d'associer toutes les parties intéressées aux travaux du Codex.

### **Kenya**

Il s'agirait d'une évolution très positive pouvant améliorer les avantages acquis. Le point de contact du Codex est structuré et a créé un réseau de communication efficace avec tous les organes intéressés. La participation des organes de coopération aux travaux du Codex est en voie d'amélioration. Elle s'est traduite notamment par la rédaction de la Procédure interne pour les activités du Codex au niveau national et la conduite d'enquêtes sur la définition des questions intéressant plus particulièrement le Kenya et qui sont étudiées par le Codex, sur l'utilité du lien entre le Point de contact national du Codex et le Bureau des normes du Kenya (KEBS). Le Comité national du Codex (CNC) est en voie de créer un site web pour le Bureau du Codex au Kenya, qui donnera aux parties prenantes la possibilité de se familiariser et de communiquer avec le CNC et sera utile à toutes les personnes intéressées par les questions dont s'occupe le Codex.

### **Mali**

Le comité National du Codex et ses sous-comités sont ouverts à toutes les parties intéressées. Avec le soutien logistique et financier du Service central de Liaison du Codex pour le Mali, assuré par l'Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments (ANSSA):

Le Comité National du Codex tient une réunion ordinaire par an et des réunions extraordinaires en cas de besoin;

Chaque sous-comité se réunit avant la réunion du Comité du Codex correspondant pour préparer la position nationale. Cette dernière est mise à la disposition de la délégation nationale;

Une réunion de restitution des débats du Comité du Codex est organisée pour permettre à la délégation de rendre compte des conclusions de la réunion du Comité et le compte rendu de mission est envoyé par courrier électronique aux différents membres du CNC et aux parties intéressées;

Un rapport des activités nationales Codex est préparé par le Secrétariat National et soumis au CNC au cours de sa session statutaire;

Transmission des lettres circulaires de la Commission du Codex aux membres du CNC, des sous-comités du Codex et aux parties intéressées pour commentaires;

Gestion de la bibliothèque comprenant l'ensemble des normes, codes d'usages, directives, documents et publications sur ou ayant rapport avec la sécurité sanitaire des aliments;

Distribution des documents, publications et autres données du Codex aux parties intéressées.

### **Sénégal**

La participation de l'ensemble des membres et des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales internationales est indispensable pour que les bonnes décisions soient prises et pour que les normes et textes apparentés du Codex tiennent compte de tous les intérêts et de tous les points de vue.

Les initiatives qui ont été à la base de la création du Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex et la publication de manuels de formation et d'autres outils de renforcement des capacités liés au Codex constituent aujourd'hui des décisions salutaires de très grandes portées. Les programmes de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS contribuent également au renforcement de la participation de ces pays aux activités du Codex. Le Fonds fiduciaire et d'autres programmes de la FAO et de l'OMS devront viser à permettre aux membres de la Commission de mieux connaître les processus Codex. Les membres bénéficiaires du fonds devront saisir ces occasions qui leur sont offertes pour raffermir leur participation durable au Codex en invitant les gouvernements respectifs à s'engager à allouer des ressources nationales appropriées pour prendre en charge les réunions du Codex. Néanmoins, la FAO et l'OMS doivent continuer à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités de manière cohérente, notamment dans les pays en développement ou en transition, de façon à consolider les structures nationales, administratives et consultatives, liées au Codex (points de contact du Codex et comités nationaux du Codex) et à se doter des compétences techniques requises pour participer efficacement à l'élaboration de normes internationales. Outre les mesures visant à promouvoir la participation des États Membres, la Commission devra s'atteler à encourager davantage les consommateurs et les groupements d'intérêt public à participer à ses activités à l'échelon international et exhorter les gouvernements à agir au niveau national. La Commission tirera parti des nouvelles technologies de l'information pour améliorer l'intégration et la transparence du processus Codex.

### **Sierra Leone**

Le Comité national du Codex en Sierra Leone a mis en place des structures et des processus de consultation sur des questions dont s'occupe le Codex, car il englobe aussi le secteur privé, notamment la Chambre de commerce de la Sierra Leone, l'organisme chargé de la promotion des investissements et des exportations de la Sierra Leone, etc.

### **Zambie**

Encourager la participation de l'ensemble des parties prenantes aux réunions nationales et régionales du Codex.

### **Zimbabwe**

La structure actuelle du Comité national du Codex ne prend pas en compte les ONG.